

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de la réunion organisée en Préfecture le 15 mai dernier, à l'initiative de Monsieur le Recteur.

A cette occasion, Monsieur le Préfet a mis la parole pour rappeler les positions respectives adoptées par les élus sur le premier projet de révision de la carte scolaire du second degré (sans même mentionner LUDRES).

L'attitude des élus de l'Agglomération Nancéienne, à cet égard, n'a malheureusement pas traduit la solidarité intercommunale que LUDRES était en droit d'espérer.

Il a été convenu, à l'issue de cette rencontre, que différentes hypothèses de restructuration de la carte scolaire du second degré pour l'Agglomération Nancéienne, seraient élaborées par les services du Rectorat et débattues à la rentrée 1984.

Monsieur le Maire déplore que Monsieur le Recteur persiste à considérer que dans le Sud de la banlieue nancéienne, il existe un excédent de 800 places en premier cycle, et que, par conséquent, la construction d'un collège à LUDRES n'est pas justifiée que pour des raisons qualitatives.

Il rappelle en effet les raisons quantitatives liées à l'évolution démographique de la Commune, et plus particulièrement :

- la réalisation de 300 logements au lotissement Saint-Blaine, actuellement en cours,
- le projet de 830 logements à la Z.A.C. Chaudeau, qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de création de Z.A.C. le 14 août 1980.

Il évoque à ce propos le programme pédagogique modifié en février 1982, qui prévoit la construction d'un groupe scolaire et maternel dans la Z.A.C. Chaudeau.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- s'étonne que sa prise de position au sujet du projet de restructuration de la carte scolaire tel qu'il avait été proposé à l'issue de la réunion du 7 juillet 1983, ait été omise par Monsieur le Préfet alors que le point de vue des Elus nancéiens a été pris en considération,
- rappelle qu'en effet, le Conseil Municipal a délibéré dès le 26 juillet 1983 (reçu en Préfecture le 11 août 1983) sur cette question et a réaffirmé sa position à chacune de ses séances,
- remarque que si toutes les assemblées sollicitées avaient exprimé leur point de vue dans des délais aussi brefs, la situation aurait pu évoluer plus rapidement,
- constate que la nécessité de réaliser rapidement le Collège de LUDRES est unanimement reconnue par les autorités administratives, et justifiée par l'évolution démographique de la Commune,
- demande, par conséquent, que ce projet ne soit plus lié à une restructuration générale de la carte scolaire du Sud de l'Agglomération Nancéienne, mais que les moyens nécessaires à sa réalisation soient immédiatement mis en oeuvre,
- alerte, une fois de plus, Monsieur le Recteur, gestionnaire des deniers de l'Etat, afin qu'il prenne en considération le coût social lié à l'échec scolaire, dont le risque est multiplié par le nombre et la durée des transports scolaires.